

LISTE DU CANADA

Numéro	Désignation des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
07.08	Légumes à cosse, écosés ou non, à l'état frais ou réfrigéré.		
0708.10	-Pois ( <i>Pisum sativum</i> )		
0708.10.10	---Pour la transformation .....	2.21¢/kg mais pas moins de 10%	C
	---Autres:		
0708.10.91	---Importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, mais n'excédant pas 12 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars .....	4.41¢/kg mais pas moins de 10%	C
0708.10.99	----Autres .....	En fr.	D
0708.20	-Haricots ( <i>Vigna spp.</i> , <i>Phaseolus spp.</i> )		
0708.20.10	---Haricots, mange-tout, pour la transformation .....	2.21¢/kg mais pas moins de 10%	C
	---Autres haricots, mange-tout, importés au cours d'une période spécifiée par une ordonnance du Ministre ou du sous-ministre, temps qui peut se diviser en deux périodes distinctes, mais n'excédant pas un total de 14 semaines au cours d'une période de 12 mois se terminant le 31 mars:		
0708.20.21	----En paquets d'un poids n'excédant pas 2,27kg chacun .....	4.41¢/kg mais pas moins de 10%, plus 5%	C
0708.20.22	----En vrac ou en paquets d'un poids excédant 2,27kg chacun .....	4.41¢/kg mais pas moins de 10%	C
0708.20.30	---Autres haricots, mange-tout .....	En fr.	D
	---Autres:		
0708.20.91	----Haricots «petits rouges» (haricots Adzuki) ( <i>Phaseolus</i> ou <i>Vigna angularis</i> ) .....	En fr.	D
0708.20.99	----Autres .....	5%	C
0708.90	-Autres légumes à cosse		
0708.90.10	---Pois chiches, lupins, cajans (pois cajans ou ambrevades) et graines de guarée .....	En fr.	D
0708.90.90	---Autres .....	5%	C